

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2010

N° 023

Direction Générale des Ressources

Direction des Finances et Contrôle de Gestion

REF : DCFG2010006

Signataire : CK

OBJET :Débat d'Orientation Budgétaire 2010

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

A DEBATTU sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

le Maire

Jacques SALVATOR